

# Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2021

## Présents :

Mr Vabre François	Mme Cadillac Virginie	Mr Cazals Sébastien
Mr Enjalbert Jean-Michel	Mr Le Maguet Michel	Mme Féral Lucie
Mr Marty Anthony	Mr Maurel José	Mme Mazars Authesserre Angélique

Absentes excusées : Mme Douay Géraldine, Mme Sala Emilie (Procuration donnée à Mme Féral Lucie)

Secrétaire de séance : Mme Féral Lucie

Début de séance à 10 H 40

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Délibération pour les biens de section de Lacombe, parcelle A460**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande qu'il a reçue émanant de Mme Eliette Valéry. Suite au désistement de Mr Marty, Madame Valéry souhaite acquérir une partie de la parcelle A460 d'une superficie de 335 m<sup>2</sup>.

La parcelle A460 étant un bien de section, cette opération ne pourra se réaliser qu'après consultation des membres de la section de Lacombe et après avoir obtenu l'accord de ces derniers à la majorité.

Une nouvelle délibération doit être prise par le conseil ainsi qu'une nouvelle consultation des membres de la section de Lacombe car la demande émane d'une nouvelle personne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a émis un avis favorable pour céder une partie de la parcelle, suite à la demande formulée par Mme Valéry et mandate Monsieur le Maire pour procéder à la consultation des habitants de cette section.

## **3. Délibération pour la voirie communale : réactualisation de la longueur de la voirie communale pour le calcul de la DGF**

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGT,

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être

réactualisée.

Une mise à jour des voiries communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 3 septembre 2021 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de la voirie représente au total 35 824.00 ml appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 35 824.00 ml ;
- autorise Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

#### **4. Mise en place de PayFip**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle d'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités.

Il précise également que l'offre de paiement PayFip proposé par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PayFip offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide, sécurisé et accessible par la carte bancaire grâce au service Tipi (« Titre payable par internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures. Une adhésion sera mise en place. Il sera accessible 24H/24 et 7jours/7, dans des conditions de sécurité optimale.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1er août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit,

Considérant que l'offre de paiement PayFip proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide, sécurisé et accessible par carte bancaire grâce au service Tipi mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place l'offre de paiement PayFip proposée par la DGFIP et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

## **5. Information école**

L'arrivée de Mme P. Beyssac s'est bien passée.

L'ensemble des travaux prévus a été réalisé :

- Nouveau cabanon (entreprise Mouysset à Boussac)
- Peinture
- Jeux extérieurs en commande (ils seront montés à Noël à la demande de Me Beyssac)

## **6. Information travaux**

- Fin des travaux sur le terrain de pétanque (une prise a été ajoutée)
- Voirie : la grave a été mise en place Route de la Planque
- Local de chasse : les poteaux sont en place, Enedis pose le compteur le lundi 13 septembre, il ne restera plus que le Consuel
- Salle de réunion : en attente de l'entreprise Belet pour le plafond, par la suite il restera la peinture. Choix des couleurs fait par l'assemblée ce jour : 1 pan de mur de couleur bleu (réf. Bleu DD-126-2), le reste en gris clair (réf. Gris DD-106-1)
- Pour la fibre : il faut faire l'élagage avant. L'entreprise Pélissier va être sollicitée, une information sera donnée aux habitants.

## **7. Information sur la Communauté des Communes**

- Assainissement : concernant la vidange des fosses septiques, il est possible de prendre rendez-vous via le site de la Communauté des Communes. Il est recommandé d'effectuer une vidange tous les 5 ans environ. L'information sera donnée aux habitants sur le prochain Pradinas Info.
- Monsieur A. Marc, sénateur, s'est déplacé à Sauveterre début septembre. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal lui avoir parlé des travaux de la salle de réunion pour lesquels nous n'avons pas droit à des subventions ainsi que du projet du centre de secours de Pradinas où nous espérons obtenir davantage en subventions. Monsieur le Maire informe qu'il doit rencontrer Mr A. Viala, président du Conseil Départemental, le mardi 14 septembre et qu'il lui parlera du projet du Centre de secours. Monsieur le Maire informe aussi être toujours en attente du retour du Sdis concernant ce même projet.
- Signalisation d'Information Locale (SIL) : cette signalisation est commune à l'ensemble de la Communauté des Communes. Elle est définie par 4 panneaux d'identification aux couleurs de la Communauté des Communes. C'est une signalisation commune sur 4 thèmes : les Commerces, le Tourisme, les Bâtiments administratifs et les Informations communales. Monsieur le Maire informe que c'est un investissement qui sera certainement à prévoir pour

2022. Le mas et sa pose sont aux frais de la Communauté des Communes. Les panneaux et la pose sont à charge de la commune. Les panneaux signalétiques des commerces sont quant à eux à la charge du commerçant.

## **8. Investissements 2022**

- le SIL : avec l'achat des panneaux et leur pose.
- La deuxième partie des travaux de la Mairie : le secrétariat et bureau du maire. Des devis seront demandés d'ici la fin de l'année.
- Le photocopieur : fin du contrat de location en janvier 2022. A voir si l'on repart sur un contrat de location ou si l'on fait le choix d'un achat
- Il faut prévoir le démontage de l'estrade sur le terrain de pétanque qui est vétuste et donc dangereuse. Des devis vont être demandés (notamment à l'entreprise Mouysset qui a réalisé le cabanon de l'école) afin d'en réaliser une nouvelle.
- Voirie : le broyeur acheté en cuma avec la commune de Tayrac a besoin d'être renouvelé.
- Les 2 télévisions du musée sont hors service. Il faut les renouveler et prévoir de les rentrer l'hiver afin qu'elles ne se détériorent.
- Proposition d'achat d'un Barnum pour la salle d'animation qui serait à louer en supplément de la salle ou bien seul
- Proposition concernant le terrain de tennis à l'abandon : rénovation au moins du sol par du gazon synthétique

## **9. Informations générales**

- Le défibrillateur pour la Salle d'animation va être acheté dès cette année, c'est une obligation depuis le 1er janvier 2021. Une subvention de 1 000 euros nous a été attribuée par Groupama.

## **10. Questions diverses**

- Concernant le fonctionnement : il nous a été signalé la chute de lauze avec volige visible sur le toit du restaurant donnant vers chez Mr G. Maurel. Une lauze est aussi tombée du toit de l'église face à la maison de chez Mme P. Revel. E. Deles va être contacté afin de faire un point sur ces toitures ainsi que celle de la mairie.
- La salle d'animation a été beaucoup louée cet été. Les habitants proches de celle-ci souhaiteraient voir l'évolution du règlement concernant la musique en extérieur avec un horaire limite afin d'éviter tout désagrément.
- Monsieur le Maire émet le souhait de la création d'une association pour s'occuper du fonctionnement du musée. Mr M. Le Maguet va se rapprocher de certains habitants qui seraient susceptibles d'être intéressés
- Mr M. Le Maguet réitère le passage trop rapide de certains véhicules au sein du centre de

Pradinas. Une étude a été réalisée et des panneaux ralentisseurs ont déjà été mis en place par la commune. La majorité du conseil n'est pas pour une limitation à 30km ou l'application de ralentisseurs au sol.

- Mr M. Le Maguet propose de donner un nom à la salle d'animation. Ceci n'est pas obligatoire d'autant plus que nous sommes une petite commune avec une seule salle de ce type. Par contre, beaucoup d'écoles portent un nom et ce n'est pas le cas de celle de Pradinas. A voir.

**Fin des questions à l'ordre du jour, levée de la séance à 12 H 25**

Le prochain conseil municipal est proposé au vendredi 29 octobre à 20h30.